

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
 Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	CRÉANCIER
Alexandra JOSSE CHRONOPRIMEURS 2 Rue d'Angers CP40703 94584 RUNGIS Cedex RCS Créteil : 380 986 604 00037	EDSB l'agence Place Médecin Général Blanchard – BP 6 05105 BRIANÇON CEDEX
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre OBLIGATOIREMENT)	
IBAN : FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974	BIC : AGRIFRPP882

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Pangy SignatureLe : 31/12/2021

Réf. PDL : 30002232062743 - 30002235080660

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CHRONO PRIMEURS SARL
 2 Rue d'Angers CP 40703
 94584 RUNGIS CEDEX
 ☎ : 01.46.87.60.27 Fax : 01.46.87.61.67
 Siret : 380 986 604 00037